

D'Edward D. Boswell et autres, de la Rivière-du-Loup et autres lieux, dans la province de Québec, demandant un acte qui les constitue en corporation et les autorise à construire un pont sur la rivière Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick, à Claire, St. Hilaire, Edmundston, et à Saint-Léonard;

De la Compagnie du chemin de fer Témiscouata, demandant un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer;

De la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan, demandant un acte qui l'autorise à construire un pont sur la rivière Détroit ou à percer un tunnel sous cette rivière;

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, demandant un acte qui prolonge le délai dans lequel elle est tenue d'exécuter une certaine partie de son entreprise;

De la Compagnie Impériale de fidéicommis du Canada, demandant un acte qui refonde et modifie les actes relatifs à la dite compagnie;

De la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et Adirondack, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à augmenter son émission d'obligations hypothécaires jusqu'à concurrence de trente mille piastres par mille;

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge, compagnie constituée en corporation par la législature de la Colombie-Britannique, demandant un acte qui la constitue en corporation sous la dépendance du Parlement du Canada, et qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement de son chemin de fer, et à d'autres objets;

De l'Ordre des forestiers canadiens demandant un acte qui le constitue en corporation;

De H. Abbott et autres, de la cité de Vancouver, demandant l'adoption d'un acte qui incorpore "la Compagnie du chemin de fer de Trail-Creek à la Colombie."

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et qui l'autorise à passer un bail avec la Compagnie du chemin de fer de Leamington à St-Clair;

De la Compagnie du pont de Buffalo et Fort-Erié, demandant l'adoption d'un acte qui renouvelle sa charte et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, et à d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de Windsor et de la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, demandant un acte à l'effet de modifier leur charte et de les autoriser à transporter leur entreprise à une nouvelle compagnie qui sera constituée sous la dépendance du Parlement du Canada;

De Francis Tothill et autres de la cité de Londres, Angleterre, demandant un acte qui les autorise à acquérir et exploiter le chemin de fer connu en Canada sous le nom de "Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic;"

De la compagnie dite "*The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*," demandant que certains amendements énoncés dans sa pétition soient apportés à l'acte 49 Vic. ch. 108, qui lui confère certains pouvoirs;

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, demandant un acte qui l'autorise à passer des conventions de vente ou de location avec certaines autres compagnies de chemin de fer, à faire rentrer ses obligations privilégiées et à en émettre d'autres à leur place, et pour d'autres objets;

De la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud (à responsabilité limitée), compagnie constituée en corporation par la législature de la Nouvelle-Ecosse, demandant l'adoption d'un acte qui la constitue en corporation relevant du Parlement du Canada et l'autorise à prolonger sa ligne, et à d'autres fins;

De la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton, demandant l'adoption d'un acte qui règle l'enregistrement et le transfert de ses actions-débitures, et à d'autres fins;

De la Compagnie de distillerie d'Hamilton (à responsabilité limitée), compagnie autorisée par lettres patentes, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à émettre des obligations jusqu'à concurrence de deux cent cinquante mille piastres, et à d'autres fins;